

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL DU 12^E ARRONDISSEMENT
TENUE LE LUNDI 26 JANVIER 2015 - 19 H 00
EN LA SALLE DES FETES DE LA MAIRIE**



Madame Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement de Paris, préside la séance qu'elle déclare ouverte à 19h00.



Mme Manon GROMBERG est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel nominal (DELIB 12-2015-001). (28) membres sont présents, le quorum (16) est donc atteint.

Etaient présents : Mme ATLAN-TAPIERO, Mme BARATTI-ELBAZ, M. BONNET-OULALDJ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET, M. GREAU, M. GREGOIRE, Mme GROMBERG, M.HAAB, Mme HONORE, Mme KOMITES, M. MARGAIN, Mme MARQUIS, Mme MONTANDON, M. MOULIN, M. NAJDOVSKI, M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL, Mme ROTA, M. SEINGIER, Mme TAÏEB, Mme TAVAU, M. TEISSEIRE, M. TOUZET, Mme VELAY-BOSC, Mme VIEU-CHARIER.

Etait absent : M. MISSIKA.

Pouvoir : Mme SLAMA (pouvoir donné à M. GREGOIRE).



- Arrivée, à 19 H 15, de M. MISSIKA, après l'appel nominal ;
- Arrivée, à 19 H 25, de Mme SLAMA, et départ du groupe UMP à 19 H30, après l'adoption du procès-verbal.



Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

Mesdames et Messieurs les élu-e-s,
Mesdames et Messieurs,

En fin de semaine dernière, j'ai prévenu l'ensemble des groupes politiques, de la majorité et de l'opposition, de mon souhait de consacrer l'ouverture de notre Conseil d'arrondissement aux événements dramatiques que nous venons de traverser. Mesdames les présidentes, Messieurs les présidents, je vous remercie de m'avoir suivie dans cette initiative, comme dans d'autres moments de rassemblements républicains que je vous ai proposés, au cours des derniers jours : la cérémonie républicaine au Palais de la Porte Dorée ou encore le rassemblement devant la Mairie pour rejoindre la marche républicaine le 11 janvier dernier.

Les 7, 8 et 9 janvier derniers, l'attentat dans les locaux de Charlie Hebdo, puis l'attaque de Montrouge et enfin la prise d'otages meurtrière de la Porte de Vincennes ont plongé le pays dans l'horreur absolue. Notre arrondissement a vécu ces événements de près, intensément, de façon très douloureuse.

Les 17 personnes qui ont perdu la vie dans ses trois attaques barbares sont présentes à jamais dans nos têtes et nos coeurs, comme leurs familles et leurs proches. Nous nous sentons aussi très solidaires des blessés et de tous les témoins des événements - habitants, professionnels, commerçants des quartiers concernés. Nous sommes allés à leur rencontre à de nombreuses reprises depuis.

Dans le prolongement des hommages rendus aux victimes, j'ai voulu ce soir que les équipes des crèches, établissements et équipements du secteur de la Porte de Vincennes, placés en première ligne, le 9 janvier dernier lors de la prise d'otage, soient conviés, parmi nous, en ouverture de la séance de notre Conseil d'arrondissement.

Mesdames, Messieurs, de longues heures durant, en ce terrible 9 janvier après-midi, vous avez été auprès de nos enfants et de nos jeunes, de leurs parents aussi, dans les crèches Montéra et La Maison des Ours, dans les écoles Carnot, Lamoricière A et B, au collège Germaine Tillion, au collège-lycée Georges Leven et au lycée Paul Valéry, longtemps confinés. La Maison des Ours a même accueilli de nombreux agents des forces de police.

J'étais sur place à vos côtés, avec Emmanuel Grégoire et Laurent Touzet, comme avec Morgane Garnier, notre Directrice générale des services, et Grégory Macripo, Directeur adjoint de la Caisse des écoles. Je vous ai vu agir. Avec sang froid. Avec professionnalisme. Avec infiniment d'amour et de bienveillance envers nos enfants pour le protéger. Nous avons serré les coudes face à l'angoisse pour prendre les bonnes décisions et réagir de façon adaptée à la situation. Malgré la peur, vous avez tenu vos rôles sans faillir, pour protéger et rassurer les enfants comme les parents. Pour permettre à chaque famille de se retrouver.

Je me souviendrai de ce moment où nous avons entendu l'assaut, regroupés dans le préau dans le noir.

Je me souviendrai des 200 jeunes et leurs parents réfugiés au sous sol de Georges Leven.

Je me souviendrai de ces collégiens dans le réfectoire de Germaine Tillion, attendant avec leurs enseignants que les parents puissent être contactés.

Je me souviendrai des enfants de la crèche Montéra, confinés, regardant par la fenêtre alors que je rassurai par téléphone l'un des parents.

Je me souviendrai de ce sandwich, de ce pain et de cette galette offerts si généreusement aux enfants comme aux adultes par la boulangère Mme Ferragh.

Je me souviendrai de ces chips, compotes et jus de fruits offerts par la Caisse des écoles dans le réfectoire en guise d'apéritif aux enfants et adultes qui n'avaient pas encore pu rentrer chez eux.

Je me souviendrai du directeur du Centre international de séjour de la Ligue de l'Enseignement, prêt à nous préparer un repas chaud et à héberger les familles.

Merci, infiniment, à chacune et à chacun d'entre vous. Vous avez toute mon admiration et ma reconnaissance comme celle de l'ensemble des élus.

Après l'hommage aux victimes, je propose que nous nous levions, tout simplement, pour vous applaudir chaleureusement.

Depuis ces événements dramatiques, nous sommes désormais portés par un extraordinaire élan collectif de défense des valeurs de la République, contre l'antisémitisme et le racisme, contre l'obscurantisme, contre toutes les formes d'intolérance, de violence et de haine.

Nous aspirons à retrouver très vite toute la sérénité nécessaire au « bien vivre ensemble ».

A ce sujet, permettez-moi de saluer le travail de la police qui, avec l'aide de l'armée, s'est déployée à Paris et dans notre arrondissement, pour sécuriser notre quotidien. Tous les sites sensibles : les lieux de culte ou scolaires, de la communauté juive notamment, les lieux associatifs, les commerces et restaurants, les médias, les locaux administratifs, les lieux qui reçoivent un public important font l'objet d'une protection renforcée par des surveillances fixes 24H sur 24 ou des rondes très régulières. Je tiens à remercier Madame le Commissaire central du 12^e arrondissement avec laquelle je travaille très étroitement au quotidien sur ce plan de protection.

La Ville de Paris a, elle aussi, pris des mesures strictes de sécurisation. Dans les établissements recevant du public, les écoles, les crèches, les bibliothèques, les équipements sportifs, les entrées et sorties sont contrôlées et une vigilance toute particulière s'exerce. Le stationnement devant les établissements scolaires et les crèches est neutralisé et la direction de la voirie en lien avec la Préfecture de police a pris des mesures pour limiter le stationnement dans plusieurs points sensibles de l'arrondissement.

Nationalement, je me réjouis bien sûr des annonces du Président de la République et du Gouvernement sur le renforcement des moyens de la police mais aussi - et c'est très important - de la justice, avec des effectifs supplémentaires (2680 postes au total), des moyens techniques et une nouvelle loi. Le pays se donne les moyens de mieux surveiller sans toucher aux libertés individuelles et de détecter et traiter les phénomènes de radicalisation. C'est aussi à l'école que la riposte s'organise pour épauler les parents, qui doivent rester les premiers éducateurs de leurs enfants, et pour renforcer l'adhésion aux valeurs de la République.

A l'échelle de Paris, la Maire, Anne Hidalgo, a souhaité aussi un engagement fort de la Ville en réaction aux attentats. Elle a dévoilé mercredi dernier une série de propositions : le lancement d'un appel à projets dans le cadre de l'Aménagement des rythmes éducatifs sur la question des discriminations, du racisme et de l'antisémitisme, l'ouverture la samedi matin des bâtiments municipaux pour le développement d'initiatives citoyennes variées, ou encore la création d'une « carte du citoyen de Paris », inspirée du modèle new yorkais,

remise à tous les résidents de Paris, y compris les enfants à partir du CP.

Dans notre arrondissement, je porterai tout au long de l'année des initiatives de promotion du « vivre ensemble » et des valeurs de la République. J'ai déjà organisé, la semaine dernière, comme Anne Hidalgo souhaite le faire à l'échelle parisienne en mars, une conférence de partage qui a réuni, en Mairie d'arrondissement, des représentants de toutes les communautés religieuses ainsi que les associations du mouvement laïc. Nous avons vécu un moment riche et fort dont il ressort une aspiration profonde et partagée au dialogue, à la paix, à la fraternité.

Enfin, j'ai annoncé, déjà, que nous célébrerions, tout au long de 2015, le 110^e anniversaire de la Loi de 1905 de séparation de l'Eglise et de l'Etat sur la laïcité. Je suis résolue à porter haut et fort les couleurs de cette belle valeur. Nous le ferons avec les écoles, avec les structures jeunesse, avec les acteurs culturels dans leurs projets d'animation pour l'arrondissement.

Je remercie tous les élus du Conseil d'arrondissement pour ce moment consacré à cette actualité importante, au-delà des clivages politiques et de nos différences.

Je remercie encore les équipes de nos établissements de la Porte de Vincennes.

Je remercie tout simplement les habitants du 12^e que je sens tout à la fois déterminés à réaffirmer notre volonté de vivre ensemble.



- **DELIBERATION (12-2015-002)** : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil du 12^e arrondissement du LUNDI 1^{er} DECEMBRE 2014.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

«Je sou mets à votre vote l'adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2014.»

Votants : 26 dont 1 pouvoir

Pour : 26 voix dont 1 pouvoir :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

06 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

Personnes présentes à la séance du LUNDI 1^{er} DECEMBRE 2014 et présentes ou ayant donné pouvoir à la séance du LUNDI 26 JANVIER 2015.

Mme ATLAN-TAPIERO, Mme BARATTI-ELBAZ, M. BONNET-OULALDJ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET, M. GREAU, M. GREGOIRE, Mme GROMBERG, Mme HONORE, Mme KOMITES, M. MARGAIN, Mme MARQUIS, Mme MONTANDON, M. MOULIN,

M. NAJDOVSKI, M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL, Mme ROTA, Mme SLAMA (pouvoir donné à M. GREGOIRE), M. SEINGIER, Mme TAÏEB, Mme TAVAUUX, M. TEISSEIRE, M. TOUZET, Mme VELAY-BOSC, Mme VIEU-CHARIER.

(DELIB 12-2015-002)



Communication et débat organisé sur les Investissements d'intérêts local (ILL) et les Investissements localisés (IL) 2014 et 2015 - Budget participatif 2014, 2015 et 2016.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« J'ai souhaité que nous débutions ce Conseil d'arrondissement avec un débat organisé comme nous en avons désormais l'habitude et comme le permet notre règlement intérieur. A cette occasion, je souhaite prendre acte de la séparation ou de la formation d'un nouveau groupe. Je ne sais pas trop comment le dire. Ce nouveau groupe se nomme UDI-MODEM du 12^e arrondissement. Je félicite Mme ROTA qui en assume désormais la présidence.

En ce début d'année 2015, après le vote en décembre dernier par le Conseil de Paris du premier budget de la mandature et du programme d'investissement jusqu'en 2020, j'ai souhaité organiser un débat sur les investissements réalisés et programmés dans le 12^e arrondissement, permettant l'expression de tous les groupes de notre Conseil d'arrondissement sur ce sujet majeur. Pour cela, j'ai demandé à la Direction Générale des Services que je remercie, de produire un document inédit sous la forme d'une communication qui présente de manière exhaustive et détaillée, tous les budgets d'investissement du 12^e arrondissement, avec un état de tous les projets financés en 2014 et une présentation précise de tous les projets budgétés pour l'année 2015. Jusque-là ces informations n'avaient jamais été présentées sous cette forme consolidée. Il s'agit d'une nouvelle étape que je revendique pleinement, de transparence dans la méthode vis-à-vis des élus du Conseil d'arrondissement, de la majorité mais aussi de l'opposition, et vis-à-vis des habitants. Cette information exhaustive et transparente en direction des habitants a d'autant plus de sens et d'importance que nous engageons une nouvelle étape du budget participatif. Cette démarche consistant à donner la main aux habitants, en particulier à ceux qui s'investissent dans les conseils de quartier, a été imaginée et expérimentée dans notre arrondissement dès 2011, sur le budget d'investissement dans l'espace public.

La communication que je vous présente aujourd'hui recense en 2014, 11 projets portés par les conseils de quartier dans ce cadre pour un budget total de 275 500 €. Forts de cette expérience réussie depuis 2011 et persuadés que les habitants ont du talent ainsi qu'une belle expertise, nous sommes fiers dans notre arrondissement de passer à une vitesse très supérieure en 2015 et 2016 avec le choix de réserver l'enveloppe maximum de 30% du budget d'investissement d'arrondissement au budget participatif ce qui portera les montants globaux à 2,4 millions d'euros avec l'abondement incitatif de la Ville de Paris souhaité par la Maire. J'appelle donc tous les habitants du 12^e arrondissement, les conseillers de quartier, les associations, les comités d'usagers, les parents d'élèves, les conseils de crèche etc. à déposer en nombre des projets et des idées sur la nouvelle plateforme collaborative : *Madame la Maire, j'ai une idée*. Je suis persuadée qu'ensemble, nous allons continuer d'imaginer de beaux projets pour nos quartiers et réaliser de bons choix pour nos services publics de proximité comme pour les grands projets parisiens. Je n'oublie pas que lors du vote du premier budget participatif parisien en septembre dernier, le 12^e arrondissement a eu la 4^{ème} meilleure participation de tout Paris, juste derrière les arrondissements du centre.

La communication sur les investissements dans le 12^e arrondissement met par ailleurs en évidence la traduction dans les budgets dès 2015 de nos engagements de mandature les plus emblématiques. Près de 27 millions d'euros d'autorisation de programmes, somme très importante, ont été ouverts par la Maire de Paris dans le budget prévisionnel 2015 pour lancer de nouveaux projets d'équipement dans le 12^e, attendus et emblématiques.

Nous concrétisons ainsi les engagements que nous avons pris, en programmant 4 nouvelles crèches, rue de Gravelle, qui sera livrée en 2015 au pied d'un programme neuf de 90 logements mais aussi Charenton Meunier, Lamblardie et Caserne de Reuilly. Nous

portons aussi de beaux projets d'espaces verts avec la deuxième phase du jardin Debergue-Rendez-vous, la rénovation du parc de Bercy, et une troisième autorisation de programme pour le futur jardin de la Caserne de Reuilly, qui offrira au quartier le poumon vert qui lui manque aujourd'hui, avec un jardin d'environ 3 000 m².

Enfin, 8,2 millions d'euros sont prévus pour le nouveau gymnase, rue Baron-Leroy, dans le quartier de Bercy. Ainsi, le 12^e s'équipe et s'aménage dès 2015. Et nous aurons encore, je n'en doute pas, dans les prochains budgets, conformément au plan d'investissement de la mandature, d'autres projets traduisant la mise en œuvre concrète de notre programme, avec l'aménagement des places de la Bastille et de la Nation, l'ouverture d'un tronçon de la petite ceinture, de nouvelles places en crèche pour atteindre l'objectif d'au moins 500 nouvelles places ou encore des restructurations et constructions d'écoles et de collèges pour accueillir tous nos enfants dans les meilleures conditions.

Nous consacrerons aussi des budgets importants à l'entretien de nos équipements de proximité, des jardins, de la voirie, notamment au travers du budget participatif. En 2015, tous budgets confondus, ce sont plus de 5,7 millions d'euros programmés sur des travaux d'entretien ou d'aménagement, dans les écoles en particulier.

J'insisterai en conclusion sur le choix volontariste de la Maire de Paris d'un programme d'investissement de la mandature à hauteur de 10 milliards d'euros. Au-delà des engagements initiaux, de manière à continuer à créer du service public à Paris, et soutenir la croissance et l'emploi dans notre capitale. Un budget d'investissement très ambitieux, rendu possible par une gestion très rigoureuse et réalisée sans augmentation des impôts des Parisiens conformément à nos engagements. Un budget d'investissement au service de nos priorités, production de nouveaux logements, accompagnés des équipements publics nécessaires. Des logements nombreux et accessibles financièrement au plus grand nombre, pour permettre à toutes les familles et tous ceux qui le souhaitent, de rester vivre à Paris. Je rappelle que ces choix en faveur de la dynamique de Paris sont ceux qui ont été retenus par les Parisiens en mars 2014, ceux qui rassemblent notre majorité. Je suis fière que nous puissions en discuter ce soir.

J'ai proposé qu'il y ait une prise de parole de chacun des groupes qui composent désormais notre Conseil d'arrondissement, proportionnelle au nombre d'élus de chaque groupe. Il y a 5 minutes pour le groupe UMP, 2 minutes pour le groupe UDI-MODEM, 3 minutes pour le groupe Communiste-Front de Gauche, 5 minutes pour le groupe Ecologiste et 15 minutes pour le groupe Socialiste Radical et Citoyen. Je n'ai pas le nom des intervenants pour le groupe UMP, Mme MONTANDON. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Si vous le permettez, Mme ATLAN-TAPIERO commencera l'intervention et je la conclurai. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Bien sûr. Mme ATLAN-TAPIERO, vous avez la parole. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Je vais vous paraître hors-sujet mais cet élément me tient à cœur. Vous avez Mme la Maire dans le cadre de journée de deuil national décrétée suite aux assassinats perpétrés contre *Charlie Hebdo* et à Montrouge, organisée une minute de silence en mairie le jeudi 8 janvier. Vous avez choisi ce soir de rendre hommage aux acteurs des événements qui ont accompagné dans le cadre de leurs missions, ces moments très difficiles pour notre pays. Tandis que nous commémorons aujourd'hui le 70^{ème}

anniversaire de la libération des camps et la mémoire des victimes de ces atrocités, tandis que nous appelons de nos vœux, un sursaut dans les consciences, en regardant en face la barbarie nazie à l'indicible de cette dernière guerre et que *Plus Jamais ça* est notre leitmotiv. Tandis que nous demandons à notre jeunesse de porter le flambeau de la tolérance et du respect des valeurs communes de la République, l'antisémitisme ressurgit comme banalisé dans une haine ordinaire, faite d'insultes, de menaces, d'agressions, de viol. On meurt aujourd'hui encore d'être juif en France. On meurt encore d'être juif en France en 2006, en 2012. Mais la Nation toute entière ne s'est pas levée à ces moments-là. On meurt d'être juif en janvier 2015. La Nation se serait-elle levée sans *Charlie Hebdo* ? La question mérite hélas d'être posée. Les Français de confession juive seraient-ils des citoyens en demi-teinte ? Malgré les discriminations à leur encontre tout au long de l'Histoire de France. La volonté par exemple de leur expulsion en 1492 et de leur extermination en 39/45. Les juifs de France ont toujours contribué à l'essor du pays et à sa grandeur. Nous vous avons demandés simplement une minute de silence à la mémoire des victimes exécutées dans l'Hyper Cacher, parce que juives. Votre réponse, l'hommage de ce soir, est pour le moins déconcertante. Philippe, François-Michel, Yohan, Yohav reposent aujourd'hui en paix au cimetière de Givat Shaul où la solidarité d'une foule immense d'anonymes, où une Nation entière s'est levée comme une famille pour accompagner les endeuillés et les orphelins dans ce moment tragique de leur vie. Afin que les éléments de langage tels que la France sans les juifs ne serait pas la France, ne soient pas de simples postures, je vous redemande que nous puissions ensemble observer une minute de silence, à titre d'hommage, de respect et de solidarité pour les 4 victimes de l'Hyper Cacher. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Ecoutez, ce n'est pas forcément hors-sujet. Je comprends les propos que vous tenez ce soir. J'ai eu l'occasion de faire une minute de silence pour toutes les victimes à plusieurs reprises. Nous avons observé le deuil national. Je pense que désormais, il faut que nous avançons. C'est pourquoi, malgré votre demande, j'ai souhaité que nous passions à un hommage aux personnes qui sont venues nombreuses ce soir, même si elles n'ont été prévenues que vendredi. Elles ont aussi besoin de notre soutien. Nous n'enlevons rien aux hommages aux victimes. Vous m'avez d'ailleurs entendue, vous personnellement, rendre hommage aux victimes dans d'autres lieux. Je n'ai pas de leçon à recevoir publiquement ce soir de votre part sur les comportements des uns et des autres dans la séquence. J'étais là. Je suis allée sur le terrain chaque jour depuis ces barbaries. J'étais à Auschwitz hier. Vous étiez présente cet après-midi lors de la cérémonie organisée en hommage aux victimes de la Shoah, en commémorant le 70^{ème} anniversaire de la libération des camps. Vous avez souhaité prendre du temps sur ce débat organisé sur le budget pour dire ce que vous aviez à dire. Je vous ai laissé faire. Nous allons désormais reprendre l'ordre du jour fixé. Je passe la parole aux autres groupes inscrits sur ce débat. A chaque débat organisé, nous alternons la prise de parole des groupes. Nous continuons ainsi. »

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Je voulais en tout premier lieu saluer la tenue de ce débat. La clarté des documents portés à la connaissance de tous les conseillers et conseillères du 12^e mérite en effet d'être saluée. C'est un exercice démocratique important que celui de débattre dès le premier conseil de l'année, du budget de l'année précédente et des réalisations de l'année qui vient.

De manière liminaire, je dirai quelques mots sur les perspectives que nous traçons au niveau parisien, avant de revenir plus en détails sur les projets de voirie et d'espace public qui relèvent de ma délégation.

Les choix de la majorité parisienne traduisent nos engagements communs. Je ne citerai que quelques exemples qui sont pour moi très significatifs :

2,3 milliards d'euros pour les dépenses de solidarité ;

10 000 logements par an ;

Un plan de lutte contre la pollution inédit à ce jour ;

18 millions d'euros supplémentaires pour l'aide aux personnes handicapées ;

Le pacte parisien de lutte contre la grande exclusion ;

La réaffirmation des priorités du plan climat et la mobilisation pour la COP21 ;

L'investissement pour le vélo (que nous aurons l'occasion de rediscuter tout à l'heure).

Cela ressort également dans les grands investissements de la mandature, largement commentés par la presse, qui font la part belle à notre arrondissement. Plusieurs réfections d'écoles et de groupes scolaires, de crèches, des rénovations lourdes d'espaces verts sont également inscrits dans ce plan, l'extension du tramway T3 jusqu'à la Place de la Nation et deux chantiers majeurs de cette mandature, les rénovations de la Place de la Bastille et de la Place de la Nation. Des chantiers majeurs structurants pour le 12^e et pour nos voisins. Gageons et travaillons ensemble pour que ces projets aient des financements à la hauteur de nos ambitions.

Je vais revenir quelques instants sur nos investissements dans le 12^e arrondissement en matière de voirie et de déplacement. En 2014, les investissements à intérêt local pour l'espace public ont été à hauteur de 989 000 €. L'enveloppe des investissements localisés s'est établie à 1 275 000 €. Pour 2015, ce sont 622 000 € d'investissements localisés et 1 039 000 € d'investissements à intérêt local qui sont programmés. Je noterais pour parler en termes de projets et de réalisations que 2014 et 2015 ont été dans le domaine de la voirie, l'occasion de remettre à niveau un certain nombre de voies circulées dans le Bois de Vincennes. 2015 sera aussi l'année où nous réaménagerons le carrefour entre les rues de Wattignies, Decaen et l'avenue Michel Bizot. Il s'agit d'une demande justifiée, de longue date, des conseillers de quartier de la Vallée de Fécamp. L'autre embranchement de la rue de Wattignies sera traité en 2016 selon notre souhait. Les budgets de voirie sont souvent conséquents que nous phasons sur deux années comme nous l'avons fait cette année et l'année précédente sur l'avenue Dorian.

Puisque j'évoque les conseils de quartiers, je terminerai cette intervention en rappelant comme Mme la Maire, que 10% du budget d'investissement ont été consacrés à des projets portés par les habitants. Pour 2016, l'ambition est de le porter à 30%. Je ne m'étendrai guère plus. En tout cas, je me félicite que l'on mette les citoyens en force de proposition réelle comme en témoigne le succès de l'opération en cours au niveau parisien avec plus de 500 projets déjà déposés. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup d'avoir su contenir votre intervention dans des circonstances que je trouve forts regrettables. M. BOUIGUE pour le groupe Socialiste Radical et Citoyen. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Nous allons continuer ce débat dans des conditions que nous n'avions pas forcément imaginé. Je vais reprendre votre intervention Mme la Maire, en remerciant pour la tenue de ce débat et pour la qualité des documents transmis. Il s'agit d'un travail inédit que la Direction Générale des Services a réalisé. M. GREAU l'a souligné mais je souhaite le dire à mon tour. Ce travail de qualité nous permet de voir concrètement quel est ce budget. Ce n'est pas quelque chose d'abscons avec des chiffres qui s'entassent.

Je remercie pour la création dans le chapitre C, d'une rubrique particulière sur le budget participatif notamment sur les budgets de 2014, 2015 et la prévision 2016. Je remercie l'ensemble des élus, et j'associe Laurent TOUZET, Régis PEUTILLOT et vous-même Mme la Maire car nous avons initié ensemble ce budget participatif dans l'arrondissement. C'est un peu la réalisation de ce travail. Certes, nous avons été épaulés par tous les autres mais il y a eu un investissement particulier de votre part. Je remarque pour le budget 2014, une belle somme d'investissement à hauteur de 275 000 € ainsi qu'une variété de projets et de montants. Si nous regardons bien les montants proposés, certains projets avaient un montant de 500 € lorsque d'autres avaient des montants de 60 000 €. La richesse de ce budget a été de prendre à la fois de petits et de grands projets, tous d'intérêt pour les quartiers et pour les habitants.

Je souligne qu'en 2014, 90 000 € avaient été décidés par les conseils de quartier. Ce n'était pas rien pour une année où il fallait aller très vite en raison de la période électorale. Il n'était plus possible après d'organiser dans les conditions habituelles ce budget. Ce budget sera complété en 2015 par l'ensemble des investissements qui suivront le vote du nouveau budget participatif parisien. Ils ont été décidés par les 40 000 votants parisiens en septembre dernier. Ce budget de 90 000 € sera donc abondé.

Nous passons à une nouvelle étape que je souhaite saluer. Un budget participatif qui sera désormais à la fois d'arrondissement et parisien. Pour 2015, 37 millions d'euros sont consacrés au budget parisien et 38 millions d'euros pour les budgets et projets dits d'arrondissement. Nous passons à une autre échelle comme vous l'avez dit, Mme la Maire. Une plateforme participative est déjà en place. Elle a ouvert très exactement le 14 janvier pour se clôturer le 15 mars. Elle permet dès à présent à l'ensemble des Parisiens de déposer des projets ayant pour ambition d'être au service des habitants. Il s'agit d'une très belle opportunité. Je crois savoir selon les premières estimations que le 12^e est un gros contributeur sur cette plateforme. Je crois que nous pouvons y voir l'habitude que nous avons eu de travailler sur le budget participatif. Cela laisse des traces. Preuve en est avec la plateforme participative.

Entre mars et mai prochain, il y aura des études par les services sur la faisabilité des projets. En juin, une Agora citoyenne permettra de retenir les projets parisiens et les projets plus locaux, d'arrondissement, concernant davantage une place, une rue ou encore un croisement dans un quartier. Dans cette perspective, nous aurons un vote en septembre prochain, sur deux semaines normalement. En espérant que celui-ci puisse se dérouler en même temps que le forum des associations car il s'agit d'un bon moment pour sensibiliser les habitants du 12^e sur tous ces projets.

Je terminerai en disant que le 12^e est exemplaire, notamment, avec un équipement de proximité. Vous savez que les équipements de proximité rentrent dans l'enveloppe du budget participatif. Jusque-là, seul l'espace public était concerné. Désormais, les équipements de proximité le seront aussi. Nous en avons un qui s'était illustré l'an dernier dans le budget participatif et qui continue cette année. Je parle de la Maison des Associations qui organise jusqu'à la fin de la plateforme collaborative, des ateliers participatifs qui permettent aux habitants d'être sensibilisés sur ces projets, la manière de les monter, de les déposer. Il s'agit d'avoir des discussions, de mettre en relation des

personnes qui ont des projets identiques. Cet équipement est très dynamique sur ce projet. Vous y aviez lancé le budget participatif l'an dernier, Mme la Maire. L'impulsion est demeurée. Je salue l'ensemble des équipes de la Direction Générale des Services et particulièrement celles de la Maison des Associations qui est devenue l'un des cœurs battants à Paris sur le budget participatif. Nous en sommes fiers. Nous pouvons ajouter un incubateur situé rue Biscornet avec *MakeSense* qui fait aussi partie de la plateforme collaborative. Nous avons de beaux équipements qui dynamisent ce budget participatif. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup M. BOUIGUE. M. BONNET pour le groupe Communiste-Front de Gauche. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Mme la Maire, au nom des élus du groupe Communiste-Front de Gauche, je tenais d'abord à vous féliciter car vous avez été digne, humble, à l'unisson de la population parisienne et du 12^e. Vous avez été présente au moment des faits, auprès des victimes, auprès des habitants, auprès des écoliers, auprès des services publics. Vous avez su maintenir la vie quotidienne. Que ce soit lors de la cérémonie habituellement consacrée aux vœux de la nouvelle année qui a pris une autre tournure. Vous avez été à la hauteur le lendemain matin soit le samedi car le marché de Vincennes s'est tenu. Jusqu'à minuit, nous ne savions pas si le marché aurait lieu. Il a eu lieu. Nous avons ensemble avec la députée de la circonscription, rencontré les commerçants et les habitants. Nous sommes allés à la synagogue le lendemain matin pour saluer la communauté juive. Vous avez fait tout ce qu'il fallait faire et avez été présente au bon moment. Je tiens à souligner le discours que vous avez prononcé ce matin suite à notre déplacement de la veille à Auschwitz. Un moment difficile pour nous, de toucher à la fois l'horreur et l'humanité au plus près. Je tenais à vous dire suite à l'éclat que vient de faire le groupe UMP, tout le soutien du groupe Communiste-Front de Gauche.

La délibération que vous nous présentez peut s'inscrire dans ce débat puisqu'après le deuil, après l'hommage, vient le temps des solutions. Cela consiste aussi à rendre hommage au service public et donner les moyens pour que cela n'arrive plus jamais. Il s'agit de renforcer nos valeurs, nos libertés, l'égalité, la fraternité, la laïcité. Cela passe par le service public, par les agents, par leurs missions mais aussi par l'investissement et les moyens que nous donnons à notre service public de proximité afin de pouvoir travailler correctement et intervenir. Le sens de cette communication répond à cela. Ce sont de premières solutions. Vous avez évoqué le personnel des crèches, des écoles, les agents de sécurité, les agents de la santé qui ont été les premiers à intervenir, les associations. L'ensemble des investissements que nous faisons, que nous ferons, vont permettre à ce service public d'être renforcé. C'est le sens de toutes les interventions et vœux que notre groupe portera. Aujourd'hui même, il y avait une manifestation de ces agents contre le projet de loi MACRON qui est un projet libéral, qui casse le code du travail, qui casse tout un pan de nos acquis. La volonté de mon groupe à travers ces investissements, à travers le fonctionnement, est le contraire d'une politique d'austérité soit une politique d'investissement pour l'emploi et pour le service public. En ce sens, la communication que vous nous présentez nous convient. Nous la soutenons. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Mme ROTA. »

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. J'en profite au nom du groupe UDI-MODEM pour vous remercier de votre gestion dans les terribles épreuves de la première semaine de janvier. Nous pensons tous les deux que vous avez joué votre rôle de maire, qui est le premier élu de proximité. Je tiens à dire que nous avons fait la minute de silence le samedi soir devant l'Hyper Cacher et devant la mairie. »

Concernant le débat de ce soir. D'ailleurs, vous avez dit plusieurs fois discuter et non débattre. Pour moi, c'est plutôt une discussion et non un débat. Nous vous remercions pour cette liste détaillée et inédite dans laquelle nous avons pu nous plonger. Certains prix nous paraissent étonnants mais ce n'est pas le propos ici.

Que vous dire à ce sujet, à part rabâcher nos deux messages préférés sur le sujet c'est-à-dire notre attachement aux conseils de quartier. Ils ont un vrai rôle dans notre arrondissement et sont souvent à l'origine de travaux d'amélioration de la vie quotidienne. Ils ont les yeux un peu partout. Je vais également dire un mot sur le budget participatif, outil que nous connaissons déjà dans le 12^e arrondissement pour l'avoir testé avant sa généralisation cette année. Comme lors du débat de novembre dernier, je tiens à vous redire que nous serons très vigilants sur la manière dont il va être géré. Encore une fois, nous demandons l'implication des conseillers de quartier pour la gestion de ce budget et qu'il soit suivi sur le long terme. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup pour votre intervention générale et pour vos premiers mots prononcés. Mme MARQUIS. »

Mme Lunise MARQUIS, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. J'ai souhaité intervenir sur cette communication pour plusieurs raisons. Tout d'abord, je m'en réjouis pour les habitants de notre arrondissement. Je tiens à remercier les conseillers de Paris de la majorité qui ont voté le budget de 10 milliards d'euros pour l'année 2015 en décembre. Ce budget est une fierté pour les Parisiens. Je ne souhaite pas être polémique mais juste un peu car je suis très surprise que l'UMP n'ait pas voté ce budget en décembre. Je m'en explique. Il est dommage qu'ils ne soient plus là. En ne votant pas ce budget, vous qui prétendez faire tout pour les familles, en réalité vous vous y opposez.

Pour l'année 2015, le budget consacré à la création de crèches, va être de 12 397 000 €. Je vous le dis simplement, vous avez refusé la création de 66 places pour la crèche Charenton Meunier pour un montant de 2 700 000 €. Vous avez refusé la destruction, reconstruction et création de 94 nouvelles places à Lamblardie soit un total de 159 places pour un projet de 4 700 000 €. Vous avez refusé la création de la crèche de la Caserne de Reuilly de 66 places pour un budget de 4 900 000 €. Et vous avez refusé l'aménagement de la crèche Gravelle qui ouvrira ses portes pour nos enfants en septembre 2015. Je ne comprends pas comment l'UMP peut tenir un double langage aux habitants du 12^e, en votant localement les délibérations DFPE et en refusant de voter les budgets à l'Hôtel de Ville. En votant contre, vous vouliez empêcher la création d'un total de 292 places pour les enfants du 12^e. Ce soir, je suis heureuse pour les 146 000 habitants du 12^e arrondissement, pour toutes ces familles qui font que notre arrondissement est l'un de ceux qui possède la plus forte natalité. Nous sommes auprès des familles et nous tenons nos engagements. Merci beaucoup pour votre écoute. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. C'était le tour de l'UMP mais ils ne sont plus là, peut-être pour ne pas évoquer ces questions budgétaires qui les mettent face à leurs responsabilités. Vous l'avez noté Mme MARQUIS. Mme HONORE pour le groupe Ecologiste s'est inscrite pour ce débat. »

Mme Evelyne HONORE, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Je vais compléter l'intervention de mon collègue M. GREAU en ce qui concerne les espaces verts. Concernant les investissements d'intérêt local alloués aux espaces verts pour 2015, sur un budget de 236 000 €, je souhaiterais porter à votre attention, la programmation d'installation d'agrès sportifs pour un montant de 50 000 € dans le jardin Hector-Malot. Situé au pied de la coulée verte René Dumont, le square Hector-Malot s'étale sur plusieurs niveaux qui font actuellement l'objet de réflexions d'aménagement. L'un de ceux-ci accueillera des agrès sportifs en 2015. Cet aménagement répond à la demande des usagers pour l'animation de ce lieu. Mais il répond également à la demande générale des Parisiens, exprimée à l'occasion du lancement du premier budget participatif parisien, qui a placé en 8^{ème} position la proposition de sports urbains en liberté. Installation d'agrès, de parcours sportifs, terrains, jeux de ballon, sur des lieux insolites.

Je profite de cette parenthèse pour saluer la demande forte des Parisiens à l'occasion de cette consultation. Demande de végétaliser la ville, en plaçant en toute première position, la proposition des jardins sur les murs pour laquelle de nombreuses propositions sont déjà parvenues en mairie du 12^e. Les autres enveloppes répondent à des nécessités d'entretien, plus particulièrement ceux de la réhabilitation de l'escalier du square Saint-Eloi pour un montant de 150 000 €.

Concernant les opérations d'entretien réalisées dans le cadre des investissements localisés, deux nouvelles tranches de travaux de remise aux normes de l'éclairage du parc de Bercy seront réalisées pour un montant de 150 000 € ainsi que la rénovation des planchers bois du Viaduc des Arts pour 100 000 €.

Un mot sur le budget participatif qui va croître et embellir dans cette mandature. Deux projets pour illustrer ce qui vient d'être dit. Deux opérations seront réalisées en 2015 à la demande des conseils de quartier. Un aménagement va améliorer la Place des Fonds Verts, en accueillant 1 arbre et 3 bancs. La mise en place d'un filet sur l'aire de ballons du jardin Debergue-Rendez-Vous.

Concernant le plan d'investissement de la mandature, nous nous réjouissons que d'ores et déjà, aient été programmées la rénovation du parc de Bercy, la réalisation de la deuxième phase du jardin Debergue-Rendez-Vous et la création du jardin de la Caserne de Reuilly. D'autres investissements importants concrétisant nos engagements communs devant les Parisiens en mars dernier ne sont pas encore programmés même si leur principe a été acté. Il en est ainsi de l'ouverture au public de la petite ceinture ferroviaire. Nous ne pouvons pas ne pas en parler. Les dates des travaux et de l'ouverture effective ne sont pas encore arrêtées mais le programme d'investissement de la mandature le prévoit pour le 12^e dans le cadre du plan parisien. Il en va de même de la création d'espaces verts dans le cadre de la rénovation de la Place de la Nation. Là encore, le principe est acté. Une somme globale pour l'ensemble des places parisiennes à rénover, est fléchée. Mais le budget de la Nation à proprement parler n'est pas encore ventilé. En résumé, nous avons un programme d'investissement ambitieux qui traduit nos propositions mais demande encore pour les projets de grande envergure à être affiné. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Mme HONORE d'avoir insisté sur ces projets de végétalisation au sens large dans notre arrondissement. M. MOULIN pour terminer les interventions avant la réponse de Mme CHARNOZ. »

M. Fabrice MOULIN, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Je vais être rapide. J'ai été assez choqué de la manipulation politicienne du groupe UMP. Je tiens à m'associer à tous les collègues qui se sont exprimés depuis pour dire que vous avez très bien géré la crise qui a touché notre arrondissement.

Pour revenir à notre débat, je salue le pari ambitieux à la hauteur des enjeux dont vous avez parlé. Un pari de responsabilité dans tous les sens du terme. J'insiste sur le fait que les investissements engagés pour l'aménagement des équipements de l'espace public dont les Places symboliques de la Bastille et de la Nation, s'inscrivent sous le signe d'une période de responsabilité budgétaire, d'une gestion rigoureuse, sans hausse d'impôts. Je rappelle que nous pouvons faire beau et pratique pour les usagers sans extravagance, sans passer forcément par de grands architectes internationaux. Il faudra aussi veiller, ce sera notre rôle et celui de la Mairie de Paris dans les années à venir, à réaliser ces objectifs en limitant au maximum les dépassements de travaux. Pour rebondir sur les propos de Mme HONORE sur un certain nombre d'aménagements d'espaces verts à l'image de la petite ceinture, des places, le budget participatif pourra y contribuer si les citoyens le souhaitent, de manière à compléter ces réalisations par la création d'équipements spécifiques tels que des cafés citoyens, des kiosques associatifs, des espaces sportifs gratuits etc. Tout ce que l'imagination pourra nous proposer. Je tiens réellement à saluer ce projet ambitieux. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Les différents temps de parole étant épuisés, je propose que Mme CHARNOZ donne quelques éléments de réponse même s'il n'y a pas eu beaucoup de questions de fond sur le budget, il y en a eu quelques-unes tout de même. Mme CHARNOZ. »

Mme Sandrine CHARNOZ, Déléguée auprès de la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Merci Mme la Maire. Je regrette également le ton polémique de notre collègue de l'UMP. Je souhaite vous dire comme mes collègues combien je trouve que vous avez dignement géré ce moment compliqué. Nous sortons d'un début de mois de janvier extrêmement complexe, traumatisant. Nous, élus de la République, nous devons d'être unis dans ces moments-là.

Comme les orateurs précédents, je voudrais saluer le choix de ce débat organisé et remercier pour la qualité des documents produits. Cette transparence démontre votre volonté, Mme la Maire, et notre volonté, d'associer et d'assurer aux citoyens, un accès facilité à nos choix budgétaires. Notre volonté est l'appropriation de tous. Je pense qu'il s'agit d'une bonne chose pour notre démocratie.

Le budget est aussi un moment de vérité car il illustre par les choix réalisés, l'engagement pris lors de l'élection devant les Parisiennes et les Parisiens. Il témoigne de l'adéquation entre les paroles et les actes. Preuve est faite que nous tenons nos engagements.

Vous le noterez mes chers collègues que malgré un contexte difficile, notre budget 2015 est stable pour plusieurs raisons que je tiens à souligner ici. D'une part, une gestion saine des finances de la Ville qui permet d'assurer ce maintien. Des redéploiements dans nos équipements qui nous permettent de recruter et d'assurer à nos personnels ainsi qu'aux Parisiens, de la qualité de service. Notre volonté d'investissement en faveur du développement durable et des économies d'énergie qui nous permet de baisser et de contenir ces postes très importants dans notre budget de fonctionnement. Par exemple, avec la rénovation de nos écoles.

Par ailleurs, je souligne la bonne exécution des budgets alloués. Mme la Maire, je souhaite saluer en notre nom à tous, la qualité des interventions et du travail des services de la mairie du 12^e. Chaque année, le taux d'exécution progresse. Il y a un moment où nous ne pourrions plus progresser. Mais vous avez vu lors de ma présentation du compte administratif en juin dernier que nous avons encore progressé. C'est en exécutant et en programmant sérieusement que nous pouvons obtenir cette stabilité.

Je ne vais pas revenir sur l'ensemble des investissements des espaces verts, des espaces publics, des crèches, que mes collègues ont extrêmement bien développés. Je vais faire un zoom sur des opérations qui n'ont pas été mentionnées ce soir à l'image des bouledromes boulevard de la Bastille, des équipements culturels avec la sonorisation de la bibliothèque Saint-Eloi mais aussi tous les investissements réalisés dans les écoles. Un budget de plus de 1,5 millions d'euros est dédié à la rénovation des écoles et équipements scolaires. Il faut ajouter le ravalement de la Brèche-aux-loups, obtenu sur les budgets centraux des équipements localisés dans le 12^e.

Mme la Maire, je salue le Plan d'Investissement de la Mandature et sa traduction dans le 12^e. Je pense que dans ce contexte délicat et complexe auquel nous faisons face, Paris assume ses responsabilités. A la clé de cette dynamique d'investissement, la perspective positive de créer jusqu'à 200 000 emplois sur 5 ans dans le secteur privé notamment dans le BTP, est à souligner. J'ajoute que ces 10 millions d'euros se font sans augmentation d'impôts conformément aux engagements de campagne. Je regrette que nous n'ayons pu dialoguer avec l'UMP qui nous conteste souvent cette politique d'investissement volontariste, pourtant nécessaire afin que Paris reste attractive.

Pour terminer, je salue la traduction de ce PIM dans le 12^e. Nous voyons que l'ensemble des projets proposés aux habitants du 12^e à l'image du prolongement du T3 à Nation, du gymnase à Baron-Leroy, de la restructuration de certains groupes scolaires, sont d'ores et déjà notés dans ce PIM. Ce n'est qu'un début car nous savons que des politiques transversales comme le plan NAGE ou encore des politiques de rénovation des écoles sont encore en cours de négociation. Je souhaite nous féliciter que ce budget d'investissement dans le 12^e fasse la part belle à notre arrondissement et aux investissements d'avenir. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Mme CHARNOZ pour vos paroles. J'y suis particulièrement sensible. Et pour ces explications.

Je compléterai pour assurer Mme ROTA de notre attachement à ce que les conseils de quartier et toutes les instances de démocratie locale puissent prendre toute leur part à la préparation de ce budget participatif. Nous réunirons ces instances de démocratie locale le 29 pour les informer et rediscuter avec elles de toutes les possibilités qui leur sont offertes dans ce nouveau budget participatif afin qu'elles y prennent toute leur part. Autant, je salue la possibilité offerte par la Maire de Paris à ce que chaque Parisien puisse donner son avis. Autant, je pense que nous devons regarder comme une prime, les propositions collectives quelles qu'elles soient. Elles doivent avoir un poids particulier. Nous devons les

solliciter et les accompagner. C'est pourquoi avec mes adjoints, Messieurs BOUIGUE et PEUTILLOT, nous allons les encourager à faire des propositions. Il s'agit d'accompagner et d'associer pleinement à ce budget participatif, ceux qui décident de donner bénévolement de leur temps pour faire vivre cette démocratie locale.

Je vous remercie les uns et les autres d'avoir malgré tout pris la parole dans ce débat. Je regrette profondément la manière dont cela s'est déroulé. »

M. Emmanuel GREGOIRE, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

« Mme la Maire, je suis réellement confus tandis que nous avons eu un esprit de rassemblement républicain très fort en début de Conseil d'arrondissement. Nous avons des thèmes très importants à l'ordre du jour de notre Conseil d'arrondissement, mais je souhaiterais que nous fassions une suspension de séance. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Bien sûr M. le Président. Nous allons suspendre 5 minutes la séance avant de reprendre le débat important sur le logement à Paris. »

•••••

Suspension de séance à 20 H 00.

Reprise de la séance à 20 H 10.

•••••

- DLH 20150019 : Adoption du Programme Local de L'habitat modifié.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je propose que nous reprenions sachant que notre ordre du jour va considérablement s'alléger puisque seul M. SEINGIER s'était inscrit sur la délibération 2015 DAJ 1 et qu'il a abandonné le Conseil d'arrondissement, nous passons directement à la délibération 2015 DLH 19 pour laquelle j'avais un certain nombre d'inscrits. Mais il y en aura beaucoup moins désormais. Je propose à M. BONNET de commencer pour le groupe Communiste-Front de Gauche. »

M. Nicolas BONNET-OULADJ, Conseiller de Paris :

« Merci Mme la Maire. Il s'agit d'une délibération importante que nous discuterons au Conseil de Paris. Je souhaite vous dire pourquoi nous soutenons pleinement cette délibération. Tout d'abord, il s'agit de proposer une production de logements sociaux très renforcée. Le PLH initial proposait 4 000 logements pour les années 2014/2015 et nous allons rehausser à 7 000 logements. Vous comprenez qu'il s'agit quasiment d'un doublement de la production de logements sociaux. Dans cette perspective, nous passerons de 25% à 30%, l'obligation de logement social dans les zones déficitaires. Au moment où de nombreuses autres collectivités revoient leurs ambitions à la baisse pour des raisons politiques et financières, nous avons fait le choix de les revoir à la hausse. Ainsi en Ile-de-France, les mairies bloquent la construction de 8 000 logements sociaux suite aux changements de majorité aux dernières élections. Nous atteignons 20 000 logements bloqués à l'échelle nationale. Il s'agit d'un élément absolument majeur qu'il faut valoriser. Nous souhaitons par ailleurs accentuer l'effort sur le PLAI. Sur 2014/2016, 1 000 PLAI accueilleront des familles populaires, de manière supplémentaire au PLH initial. Le conventionnement, indispensable outil au service de la moralisation, se fera plus que par le passé, au bénéfice du PLAI. Dans le 12^e, je pense aux travaux que nous menons avec la RATP pour avoir plus de logements.

La priorité absolue est faite aux familles. Nous avons décidé de passer des 2/3 aux 3/4, la part des logements sociaux destinés aux familles. Le logement intermédiaire et le logement en accession se feront aussi en grande majorité sur des logements sociaux ce qui représentera un peu moins de 3 000 logements par an. Cela ne se fera pas en négligeant les étudiants. Nous allons aussi ouvrir une résidence pour les étudiants dans le 12^e; 1 000 logements pour étudiants et chercheurs seront réalisés chaque année. En 2001, Paris ne possédait que 1 950 logements étudiants. Entre 2001 et 2014, 7 800 logements étudiants ont été créés ou réhabilités. Nous irons encore plus loin en réalisant 1 000 logements pour étudiants et chercheurs chaque année dont 750 logements sociaux.

Je souhaite également insister sur le logement locatif intermédiaire pour les classes moyennes. Il s'agit d'un débat que nous avons eu avec l'opposition qui s'est revendiquée comme le grand défenseur des classes moyennes. La Maire de Paris s'est engagée à élargir et à diversifier l'offre de logements dans la capitale, en mobilisant le parc locatif privé en faveur des ménages de la classe moyenne. Parmi la classe moyenne, vous l'avez évoqué dans votre hommage, il y a aussi les salariés des services publics. La classe moyenne correspond aux instituteurs, infirmiers, policiers, agents de l'AP-HP etc. Nombre d'entre eux notamment les puéricultrices dans les crèches, sont obligés de se loger dans la grande banlieue et non sur Paris. Ce nouveau PLH va permettre de répondre à ces besoins. C'est aussi l'objet de la cotation qui accompagne nos dispositifs de logements. Le logement intermédiaire se fera en complément du logement social, jamais à son détriment. D'ailleurs, aucun financement de la Ville de Paris n'y sera consacré mais des emplacements seront réservés en complément du LLS.

Il y a un débat sur la question des hauteurs. Mais le débat sur les règles d'urbanisme notamment sur les modalités d'encadrement de la construction choisie suite à la suppression du COS, doit avoir lieu avec la modification du PLU, et non avec la modification du PLH. Ce n'est pas le moment. Je sais que M. MISSIKA a engagé une concertation importante. De premières restitutions sont déjà faites. C'est dans ce cadre-là que nous aurons ce débat sur la question des grandes hauteurs.

L'objectif de transformation de bureaux en logements est important pour nous. Il est de plus de 200 000 m². Nous avons déjà eu ce débat notamment sur la Tour Triangle. Pour nous, il est important de pouvoir récupérer des bureaux dans l'ancien notamment dans le centre de Paris, pour en faire du logement social.

Je terminerai sur le « plan 1 000 immeubles ». Nous souhaitons améliorer les performances thermiques et plus largement la qualité environnementale de 1 000 passoires thermiques sur l'ensemble du territoire parisien, en accompagnant les copropriétaires grâce à un opérateur spécialisé clairement identifié et en incluant des actions de repérage des ménages en situation de précarité énergétique, et en créant les outils financiers nécessaires et adaptés.

Cette délibération porte des enjeux majeurs pour la mandature. Le groupe Communiste le soutient pleinement. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup M. BONNET. M. MOULIN, vous souhaitez également intervenir sur cette délibération. »

M. Fabrice MOULIN, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Je souhaite saluer le PLH. Comme l'a dit M. BONNET, un objectif est donné pour loger les classes moyennes. Nous en avons beaucoup parlé. Je souhaitais que nous ayons un débat avec l'opposition mais nous ne pouvons pas vraiment l'avoir, même si une partie de l'opposition est présente dans la salle. Ces derniers temps, nous avons utilisé certains termes. Je ne sais pas s'ils sont justes ou non. Nous avons parlé d'Apartheid concernant certains quartiers. Je tiens à rappeler que la mixité sociale inclut une meilleure répartition des profils dans les logements sociaux au niveau des arrondissements parisiens et au niveau de la métropole et de la région parisienne. Je ne rappellerai qu'un seul chiffre, les 3,6% de logements sociaux à Neuilly. Je rappellerai toutes les communes en Ile-de-France qui ne respectent pas la loi SRU et qui freinent la mixité sociale et la répartition des logements sociaux au niveau de la métropole.

Je souhaite saluer dans ce PLH, un certain nombre de mesures que nous, Radicaux, avons aussi portées. La colocation intergénérationnelle entre les jeunes et les personnes âgées. Nous avons proposé en 2008, un dispositif appelé « 1 Toit, 2 Générations ». Cet effort a été effectué au cours de la précédente mandature et ce PLH permet d'amplifier ce phénomène pour loger les jeunes, les étudiants.

La transformation de bureaux obsolètes en logements est un point très important. J'ajouterai le besoin de donner des instructions à la direction de l'urbanisme pour que les propriétaires privés puissent aussi effectuer cette transformation lorsque cela est possible, selon certaines conditions, afin d'augmenter le parc de logements disponibles.

Je parlerai aussi du dispositif d'échange d'appartements pour une meilleure répartition de l'occupation des logements dans le parc social en fonction de la composition des familles, des revenus. Ces dispositifs sont présents dans ce PLH.

Enfin, je salue la mise en place cette année de la cotation pour l'attribution des logements qui permet aux demandeurs d'avoir une vision plus nette de la manière dont ils peuvent avoir accès à ces logements qui sont accessibles pour 70% des Parisiens. Je souligne les progrès de ce PLH. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup M. MOULIN. Mme ROTA, vous vous êtes également inscrite sur cette délibération. »

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Concernant ce PLH modifié, nous partageons de nombreuses choses avec vous comme la volonté de faire du logement, une priorité de la mandature. Ainsi, nous soutenons l'effort de création de 10 000 logements par an. Nous soutenons aussi votre volonté de rééquilibrage géographique de l'implantation des logements sociaux. C'est plutôt au niveau de Paris, Est, Ouest, Centre et Périphérie.

J'en profite pour dire aujourd'hui ce que ne n'ai pas pu dire la dernière fois soit que cette volonté dépend beaucoup du Maire de Paris. Nous tapons souvent sur les maires de l'ouest parisien qui ont peu de logements sociaux. Mais si la Maire de Paris décide d'en placer, et que Paris vote, je crois que le Maire d'arrondissement ne peut pas s'opposer au vote et devra faire des logements sociaux.

Nous soutenons aussi votre objectif de mixer avec équilibre, logements et activités ainsi que la transformation des 200 000 m² de bureaux en logements, tout en étant attentifs à ce que la transformation ne soit pas plus coûteuse que le fait de démolir et reconstruire.

Nous saluons aussi l'objectif des 35% de T4 et + dans les opérations de construction de logements sociaux ce qui correspond à un réel besoin des familles parisiennes. Enfin, nous soutenons votre lutte contre l'insalubrité et la baisse de consommation d'énergie des bâtiments. Tout cela va dans le bon sens.

Nous avons aussi quelques points de désaccord, particulièrement sur le logement intermédiaire. Vous connaissez notre cheval de bataille qui est un programme ambitieux de création de logements intermédiaires qui manquent aujourd'hui affreusement dans les logements proposés aux Parisiens. Pour nous, ce parc intermédiaire viendrait faire la jonction entre le parc social et le parc privé. Ces fameux foyers trop riches pour le logement social et trop pauvres pour le parc privé, et qui doivent quitter Paris. En effet, ce PLH modifié propose bien 30% de logements intermédiaires. Mais l'expérience, non pas la mienne mais celle des élus qui m'ont précédé ou des autres arrondissements, nous fait dire que ces logements peuvent être conventionnés en logement social à tout moment. Là est notre inquiétude. Ainsi, rendre le logement intermédiaire à Paris, demande un effort massif et durable. Selon nous, ce PLH n'en fait pas la démonstration. De plus, nous pensons que l'existence de logements intermédiaires permettrait certainement de mieux réussir la rotation dans les logements en fonction des évolutions de la vie. Personne n'est condamné à être tout sa vie dans un PLAI ou un PLUS.

Enfin, nous regrettons un peu la surenchère que la Maire de Paris fait en matière de logements sociaux, en prévoyant non pas 25% de logements sociaux comme le prévoit la loi SRU, mais 30% à l'horizon 2030. Entre nos objectifs partagés et nos quelques doutes, nous ferons une abstention positive sur cette délibération. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup pour cette position très argumentée. M. BOUIGUE. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Je ne vais pas revenir sur les points qui ont été particulièrement bien développés notamment par Messieurs BONNET et MOULIN, ni répondre sur le logement intermédiaire évoqué par Mme ROTA.

Je vais revenir sur deux points qui me semblent importants. Tout d'abord, sur la part importante que ce plan propose pour les familles. Aujourd'hui, l'un des enjeux dans le logement social est d'être en capacité de loger des familles de tailles diverses. Nous avons un déficit sur les grandes surfaces de 4, 5 ou 6 pièces. L'enjeu pour ce nouveau PLH est aussi de s'ouvrir à ces grandes familles qui peinent à trouver des logements. Il y a une réelle volonté pour que ce PLH s'adresse à toutes les familles. Il s'agit d'augmenter la part des logements familiaux dans ce PLH mais aussi d'adapter les surfaces aux diverses tailles des familles dans l'arrondissement.

Parallèlement, j'associe Mme GROMBERG à cette réflexion, il s'agit de ne pas sacrifier le logement des étudiants au détriment des familles. Il s'agit bien de réaliser les deux. La volonté de construire des logements pour les étudiants est bien réelle dans ce PLH. Vous savez que le 12^e arrondissement est particulièrement sensible au fait de s'ouvrir davantage aux logements étudiants. D'une part, parce que nous allons accueillir une université très prochainement à Nation. Nous aurons donc un besoin en termes de logements étudiants. D'autre part, parce que nous avons de plus en plus de jeunes du 12^e qui fréquentent des établissements et de jeunes de Province qui cherchent à s'établir sur Paris. La capitale a réalisé un effort considérable depuis 2001 pour augmenter la part des logements étudiants. Nous allons continuer sur cette voie. D'autant plus que nous avons voté lors du dernier Conseil d'Arrondissement, une délibération pour la construction de 170 logements étudiants à la Caserne de Reuilly. Il s'agissait de la première délibération. Elle était symbolique et avait tout son sens.

Je souligne dans ce plan cette capacité à tenir les deux bouts de la ficelle c'est-à-dire à la fois le logement pour les familles et celui pour les étudiants. Il s'agit d'un réel travail. Il ne s'agit pas simplement de production mais aussi d'adapter des surfaces à de nouveaux usages, de nouveaux besoins des familles et des étudiants. Le 12^e prendra toute sa part dans la réalisation de ce plan dans les années à venir afin de permettre que cette diversité sociologique se maintienne dans l'arrondissement. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. M. GREAU. »

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Je vais commencer par rassurer M. BONNET. Nous ne rentrerons pas ce soir dans un débat sur les hauteurs. Nous resterons sur l'objet de ce PLH. Nous nous abstenons sur cette délibération. Il s'agit d'une abstention constructive puisque nous en sommes à qualifier nos abstentions. Ceci est lié aux règles de fonctionnement de nos Conseils d'Arrondissements qui font que nous ne pouvons pas amender les projets de délibération parisiens qui nous sont soumis. Ce travail d'amendement se fera au Conseil de Paris. Il est d'ailleurs en cours.

Dans cette délibération, il y a des choses très positives. Comme cela a été rappelé, l'augmentation du nombre de logements les plus sociaux (PLAI) pour les familles à savoir 1 000 de plus ; la réaffirmation des ambitions de la rénovation thermique avec le « plan

1 000 immeubles » ; la préemption dans le diffus qui a été trop peu soulignée. Il s'agit d'un outil majeur de l'évolution du logement à Paris ; l'encadrement des loyers et la cotation. Ces sont des améliorations très positives. Mais ces améliorations feront l'objet d'amendements pour que le PLH soit encore meilleur à l'issue du Conseil de Paris. C'est avec constance que nous défendons depuis de nombreuses années, la volonté de passer à 50% nos objectifs de logements les plus sociaux (PLAI) contre 30% actuellement dans le PLH. Il s'agit d'une adéquation nécessaire à la demande puisque 75% des demandeurs de logements sociaux sont éligibles au PLAI.

Par ailleurs, nous avons une divergence d'appréciation sur la question du surloyer dans les quartiers politiques de la ville. Cela ne nous concerne pas nécessairement dans le 12^e. Mais la volonté réaffirmée dans ce PLH de ne pas appliquer de surloyer dans les immeubles situés dans les périmètres anciens et nouveaux de politique de la ville, est une chose qui fait dissensus entre nous. Nous souhaiterons revenir dessus par amendement.

Enfin, nous pensons qu'il est possible d'avoir plus d'ambition sur la transformation de bureaux en logements. En effet, les 200 000 m² sont atteignables et nous pensons que nous pouvons aller largement au-delà. Devant l'impossibilité de proposer des amendements en Conseil d'Arrondissement et suite à l'arrivée tardive de cette délibération qui ne nous a pas permis de proposer des vœux rattachés, nous nous abstiendrons dans l'attente des discussions qui se tiendront au niveau parisien. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci M. GREAU. M. GREGOIRE, vous aviez également demandé la parole. »

M. Emmanuel GREGOIRE, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

« Merci beaucoup Mme la Maire. Je souhaitais tout d'abord féliciter M. Ian BROSSAT et à travers lui, l'ensemble des services qui ont travaillé à la préparation de ce document très riche et détaillé. Je souhaite rappeler notre attention collective à la répartition des types de logements sociaux et l'attention toute particulière que nous attachons à la vie concrète dans les quartiers, une fois les logements attribués. Il me semble que M. BROSSAT, et au-delà dans l'exposé des motifs de la délibération, rappellent la nouvelle règle de répartition entre les différents types de logements. Je me permets de la détailler : 30% de PLAI soit la catégorie pour les foyers les plus modestes, 40% de PLUS et 30% de PLS. Cette clé de répartition 30-40-30 devient la nouvelle loi d'airain pour respecter la mixité sociale et une vie agréable dans les quartiers, permet de répondre à l'ensemble des objectifs qui prévalent à la construction de cette politique publique en faveur du logement. Il s'agit de permettre aux foyers les plus modestes de rester vivre à Paris ainsi qu'aux classes moyennes. Je rappelle que le plafond de ressources pour un couple avec 3 enfants en catégorie PLS, est fixé à 83 675 € de revenu fiscal de référence par an. Lorsque nous prenons la catégorie PLI, nous atteignons 106 051 € par an soit plus de 8 000 € nets par mois. Les classes moyennes peuvent donc accéder au logement. Il existe évidemment un levier quantitatif important afin que les attributions rendent cela concret. Mais je suis très satisfait de la juste répartition qu'a permis le travail de M. BROSSAT pour faire en sorte que des immeubles de logements sociaux ne soient pas des trappes à pauvreté et que la réelle mixité sociale puisse se faire à Paris.

Je retiens la remarque de Mme ROTA concernant les arrondissements de l'ouest. Certes, la mairie centrale de Paris peut décider des programmes de logements, mais l'expérience nous montre que les pinailleries juridico-administratives déployées par un certain nombre de maires de l'opposition, pas tous, rendent très difficile la mise en œuvre de l'implantation de logements dans l'ouest parisien. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Mme SLAMA pour répondre. »

Mme Eléonore SLAMA, Adjointe la Maire du 12^e d'arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure:

« Merci Mme la Maire. Le programme local de l'habitat mis au vote ce soir, constitue véritablement le projet stratégique de la politique parisienne du logement. Il s'agit de la véritable ambition de la Maire de Paris pour développer une nouvelle réponse à l'échelle de la métropole parisienne afin de lutter contre les terribles difficultés engendrées par la crise du logement. Cette modification a aussi pour objet d'accompagner les réformes du gouvernement en y intégrant une nouvelle modalité réglementaire et législative connue récemment. L'urgence de la situation nous impose d'être à la hauteur de ce défi. Ce document stratégique réaffirme la détermination de la municipalité à poursuivre cette entreprise.

Vous le disiez M. BONNET, le PLH initial proposait 4 000 logements sociaux pour les années 2014/2015/2016. Nous avons porté cet objectif à 7 000 logements. Jamais Paris n'aura fait autant pour le logement. Le plan d'action présenté aujourd'hui s'attaque à tous les maux du logement et de la fragilisation par le logement. De la pénurie du logement à l'amélioration de la qualité du parc de logement privé et social parisien ; de la préservation du parc locatif parisien à l'aide au développement de l'accession à la propriété en passant par l'uniformisation et la transparence de la politique d'attribution des logements sociaux sur l'ensemble du territoire parisien et le soutien des parcours résidentiels au sein du parc social et du parc privé. Le 12^e arrondissement, bien entendu, sera acteur de toutes ces évolutions et porteur de chacune de ces ambitions. Je tenais à le réaffirmer avec force ce soir devant vous, également au nom de la Maire Mme BARATTI-ELBAZ.

Le PLH rappelle l'importance du potentiel foncier de l'arrondissement. Vous savez qu'il s'agit de l'une de nos particularités avec des opérations d'envergure sur notre arrondissement comme la Caserne de Reuilly, la ZAC Bercy-Charenton ou encore l'opération Debergue-Rendez-Vous.

Mme ROTA, je me félicite que la Maire de Paris ait une ambition encore plus grande que la loi ne l'impose avec un objectif de 30% en 2030. Nous atteindrons ces taux dans notre arrondissement et nous mobiliserons tous les leviers afin d'y parvenir.

Je pourrais dire beaucoup de choses car toute la politique du logement est présentée dans ce PLH et j'invite réellement tous les Parisiens, en particulier les habitants du 12^e à le lire. Il ne s'agit pas de lire les 200 pages mais au moins l'exposé des motifs qui reprend en 7 pages l'ensemble de la politique de la mairie de Paris sur ces questions d'importance. Le logement est cœur de nombreuses choses notamment de la mixité sociale.

Pour répondre aux questions posées par les uns et les autres notamment sur celle du logement intermédiaire. En dehors de la zone de déficit, une obligation de réaliser 30% de logements intermédiaires sera instaurée. Comme pour le logement social, des réserves avec obligation de logement intermédiaire, seront instaurées hors de la zone de déficit. Et une obligation de 20% de logement intermédiaire dans la ZAC de la Ville viendra s'ajouter en complément de l'obligation à réaliser du logement social. Le logement intermédiaire se fera réellement en complément du logement social, jamais à son détriment.

Pour répondre à M. GREAU, sur votre volonté de transformer plus de 200 000 m² de bureaux en logements. Pourquoi pas. D'ailleurs, le PLH n'est pas fermé puisqu'il stipule un objectif de plus de 200 000 m². Nous pouvons donc aller plus loin.

S'agissant du surloyer. La zone d'exemption du surloyer est étendue afin de tenir compte de la fragilité sociale constatée dans certains quartiers et d'y promouvoir la mixité sociale. L'exonération du surloyer portera sur l'ensemble des quartiers réglementaires de la politique de la ville, sur les quartiers de veille active ainsi que sur les anciennes ZUS non incluses en quartier de veille active et sur le périmètre du programme de rénovation urbaine.

Les clés de la réussite de cette politique résident dans la mobilisation de tous les partenaires professionnels du secteur de l'immobilier, la mise en œuvre de tous les moyens à notre disposition pour protéger les locataires ainsi que la préservation et le maintien de la mixité sociale qui nous tient particulièrement à cœur. Cette nouvelle politique du logement répond réellement aux besoins exprimés par les Parisiens. Je suis fière au nom de la Maire du 12^e et de l'ensemble de l'exécutif, de la porter devant vous ce soir. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup pour ces éléments de réponse. Je souhaite également vous remercier de présider la commission logement et d'avoir expérimenté avec l'aide des services de la mairie du 12^e arrondissement, la cotation. Nous faisons partie des arrondissements parisiens qui expérimentent cette procédure.

Merci aux uns et aux autres pour vos interventions. Je propose de passer au vote sur cette délibération. J'ai compris qu'il y avait des abstentions constructives et positives. Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui vote contre ? Cette délibération est adoptée.

Il y avait d'autres délibérations sur lesquelles aucun élu ne s'est inscrit. J'imagine qu'elles sont adoptées à l'unanimité. Je vous en remercie.

Il y avait 3 vœux de l'UMP. Etant donné qu'il n'y a plus aucun élu de ce groupe pour les présenter, ils ne seront ni présentés ni soumis au vote. Cette séance arrive à sa fin.

Je vous remercie sincèrement pour vos mots et pour votre comportement ce soir. Je regrette sincèrement que dans cette séquence difficile, certains ne soient pas à la hauteur des événements. Pour ma part, j'ai essayé de l'être. Je vous donne rendez-vous au prochain Conseil d'arrondissement. »

Votants : 25

Pour : 18 voix :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

Contre : 0

Abstention : 7 voix :

05 voix groupe Ecologiste
02 voix groupe UDI-MODEM

Délibération adoptée à **la majorité absolue** des suffrages exprimés

(DELIB 12-2015-003 AVIS)

- DAJ 20150001 : Subvention (296.750 euros) et avenant à la convention avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris et la Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats de Paris.

Votants : 25

Pour : 25 voix :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche
05 voix groupe Ecologiste
02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité*, des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-004 AVIS)



- DASES 20150006 : Fixation des redevances annuelles (200 euros) dues par les associations Emmaüs Solidarité et CASP pour l'occupation temporaire de locaux dans le cadre du plan hivernal.

Votants : 25

Pour : 25 voix :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche
05 voix groupe Ecologiste
02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité*, des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-005 AVIS)

•••••

- DDCT 20150010 : Subventions fonds du Maire (1 540 euros) à deux associations du 12e.

Votants : 25

Pour : 25 voix :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche
05 voix groupe Ecologiste
02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité*, des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-006 AVIS)



- DEVE 20150006 : *Jardin Botanique de Paris - Convention avec l'Arboretum des Barres.*

Votants : 25

Pour : 25 voix :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche
05 voix groupe Ecologiste
02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité*, des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-007 AVIS)



- **DEVE 20150041** : *Exploitation d'une centrale frigorifique par dispersion d'eau dans un flux d'air par la société CLIMESPACE au sein de la Bibliothèque Nationale de France.*

Votants : 25

Pour : 25 voix :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche
05 voix groupe Ecologiste
02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité*, des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-008 AVIS)



- DPA 20150011 : Crèche collective 14-16 rue Bourdan (12e)-construction-approbation du principe de l'opération-marché de maîtrise d'œuvre-modalité de passation et demande d'urbanisme.

Votants : 25

Pour : 25 voix :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche
05 voix groupe Ecologiste
02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité*, des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-00 AVIS)



Madame la Maire lève la séance à 20h40.

La Maire du 12^e arrondissement,
Catherine BARATTI-ELBAZ



